

Rapport d'activité 2022

Aménager le territoire en préservant notre environnement, accompagner l'agriculture, prévenir les risques, améliorer l'habitat et participer au renouvellement urbain, c'est en traitant un large ensemble de sujets, dans le sens de la recherche d'un meilleur équilibre et avec l'ensemble de nos partenaires que la DDT du Haut-Rhin, sous la direction du préfet, agit pour la transition écologique et énergétique des territoires.

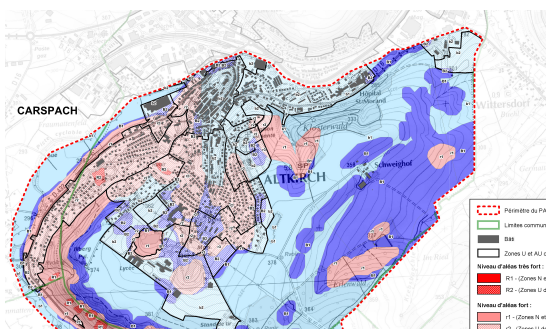
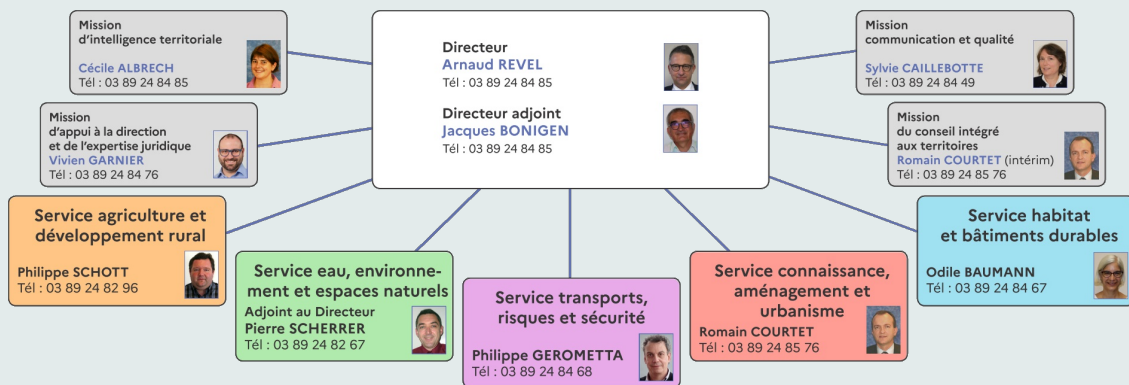
Ce rapport d'activité témoigne de l'engagement interministériel des agents de la DDT, de leur large spectre d'intervention et de leur sens du service public dans des domaines très diversifiés. Notre ambition est d'accompagner les territoires, les pétitionnaires et les collectivités territoriales dans l'aboutissement de leurs projets de façon durable. Elle est également de proposer un service de proximité aux usagers.

La DDT a fait montre en 2022, et continuera à le faire en 2023, de sa capacité d'adaptation aux grands défis en cours, notamment l'adaptation au changement climatique, en mobilisant ses services sur les thématiques de la gestion de l'espace, la maîtrise des risques, la rénovation de l'habitat, la transformation de l'agriculture ou la préservation de la biodiversité et la gestion de la ressource en eau.

Je vous souhaite une bonne lecture, en y associant les personnels de la DDT.

Arnaud REVEL, directeur
Jacques BONIGEN, directeur adjoint

Organigramme



Cartographie et données sur le territoire

La DDT assure la mise à jour et la diffusion des données en continu sur les différents sites locaux et nationaux :

- haut-rhin.gouv.fr, avec la mise à disposition d'environ 150 cartes,
- geocatologue.fr et data.gouv.fr, avec la mise à disposition d'environ 250 jeux de données téléchargeables.

La DDT a réalisé plus de 600 documents cartographiques à la demande de différents services tant en interne qu'en externe.



Suivi et recyclage des friches

La DDT met en place un observatoire des friches en lien avec des partenaires privilégiés. Dans le cadre du fonds de recyclage des friches du plan de relance, la DDT a instruit les demandes de subvention et conventionné 12 projets pour un montant de 9,6 M€.

Participation au salon des maires et des intercommunalités

La DDT était présente à l'occasion du salon qui s'est tenu le 19 septembre 2022 à Mulhouse, comme elle le sera pour l'édition 2023 à Colmar. Sur le stand de la préfecture du Haut-Rhin, nous avons pu apporter des informations au plus près des territoires. Les thématiques proposées sont variées : aménagement du territoire en préservant notre environnement, actions de sécurité routière, amélioration de l'habitat, économie d'énergie, chasse, agriculture.



Expertise juridique

Au titre de son action de pilotage et de contrôle de légalité, la DDT a instruit 1.200 dossiers. Parmi ces derniers, 105 ont fait l'objet d'observations, qui ont mené à la régularisation de 60 dossiers. Par suite, 6 recours gracieux ont été engagés et 2 déferés ont conduit à la saisine du tribunal administratif.

En parallèle le service a produit 215 avis juridiques au titre de son activité de conseil au profit du réseau des centres instructeurs des collectivités locales.

En ce qui relève de la matière pénale, 21 avis ont été délivrés sur demande de l'autorité judiciaire.



Renouvellement de la certification ISO 9001:2015

La DDT du Haut-Rhin fait vivre au quotidien une démarche qualité. Celle-ci nous aide à mieux satisfaire les attentes de nos usagers, mais aussi à rendre le travail de nos agents plus agréable, au moyen d'échanges de bonnes pratiques, de traitement des dysfonctionnements signalés, de mise au point d'outils et de méthodes partagées. Plusieurs des missions remplies par la DDT entrent dans le champ d'une certification ISO 9001:2015. Début 2023, suite à un audit externe, notre certification a été renouvelée pour une période de trois ans.

Chiffres clés

- Au 31 décembre 2022 la DDT du Haut-Rhin est constituée de 165 agents, dont :
 - 2 directeurs de l'administration territoriale de l'État
 - 109 agents affectés sur des missions du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de la Transition énergétique
 - 22 agents affectés sur des missions du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
 - 32 agents affectés sur des missions relevant du ministère de l'Intérieur
- La DDT a accueilli 22 vacataires et 6 stagiaires en 2022.

Service agriculture et développement rural

La DDT met en œuvre la politique agricole nationale et communautaire destinée à favoriser la viabilité économique des exploitations agricoles, ainsi que l'adaptation de la production et des exploitations agricoles au changement climatique, aux marchés et aux attentes de la société en matière de sécurité alimentaire, de qualité des produits et de respect de l'environnement.



Nouvelle PAC* et mesures agro-environnementales

Pour accompagner au mieux les agriculteurs, dans le cadre de la réforme de la PAC, 4 réunions de présentation ont été organisées en novembre 2022, par la Chambre d'agriculture Alsace, la FDSEA*, le syndicat des Jeunes agriculteurs et la DDT. Ces rencontres ont suscité un vif intérêt : près de 1000 exploitants y ont participé (sur 2800 demandeurs d'aides PAC) et les questions ont été nombreuses. Les agriculteurs ont ainsi pu bénéficier d'informations déterminantes quant à la réflexion de leurs assolements pour la campagne culturale 2022-2023.

Le service s'attache aussi au développement agricole en montagne vosgienne et dans le Sundgau, notamment au travers des mesures agro-environnementales. En 2022, le service a fortement accompagné les opérateurs (CeA*, PNRBV*...) dans la préparation des projets agro-environnementaux pour la nouvelle programmation 2023 - 2027.

Accompagnement des agriculteurs lié aux aléas climatiques

L'engagement de l'État a été renouvelé en 2022, année durant laquelle le monde agricole n'a pas été épargné par le gel, la sécheresse et la grêle. Les DDT, en partenariat étroit avec la chambre d'agriculture et les FDSEA*, se sont fortement investies dans la mise en œuvre rapide de ces dispositifs. 440 000 € d'aides ont été versées pour les aléas grêle et gel au titre des crédits d'urgence et des calamités agricoles pour l'Alsace. Parallèlement, un important travail technique a associé la DDT et les organismes professionnels agricoles. Il a permis le dégrèvement de taxe foncière de 52 % sur les prairies de montagne et des collines sous-vosgiennes, par la DDFIP*, pour un montant de 220 000 €.



Transfert FEADER

Le Conseil régional Grand Est a repris, le 1^{er} janvier 2023, l'instruction des aides à l'investissement et à l'installation, assurée jusqu'à présent par les DDT. Grâce à un important travail d'anticipation et d'archivage réalisé en lien avec la DRAAF* et le Conseil régional, le transfert de 3 agents a pu se mettre en place dans de bonnes conditions.



Chiffres clés

- 4 100 exploitations dont 760 cotisants solidaires, comportant une part importante de pluri-actifs, pour une SAU (surface agricole utile) de 139 000 ha dont 10 % en agriculture biologique
- 9 200 ha de vignes en AOC (appellation d'origine contrôlée) représentant un tiers des exploitants et la moitié de la production du département en valeur
- 40 M € d'euros d'aides versées (hors aides de crises) à 2 800 exploitants, dont 29,4 M € d'aides découplées (2295 bénéficiaires), 1,6 M € d'aides couplées animales, 2,9 M € d'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels), 0,3 M € d'aides couplées végétales et 1,4 M € d'assurance récolte (paiements en cours : chiffre de 2021)
- 3,6 M € de paiements des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et de soutien à l'agriculture biologique au titre de l'année 2022 (672 bénéficiaires). L'instruction des aides 2022 a débuté en octobre pour un paiement en mars-avril 2022
- 40 dossiers de demandes d'aides pour l'installation des jeunes agriculteurs et 103 dossiers d'aides à l'investissement PCAE* instruits
- 4 dossiers de protection des troupeaux contre la prédation (loup)
- 200 contrôles coordonnés
- 40 avis rendus par la CDPENAF* (28 favorables, 7 réservés et 5 défavorables) : 7 sur des documents d'urbanisme dont 4 PLUi*, 30 sur des autorisations d'urbanisme
- 89 avis rendus sur la nécessité agricole pour des demandes de permis de construire en zone agricole

Service connaissance, aménagement et urbanisme

La DDT est chargée de porter les politiques publiques de l'aménagement durable du territoire et notamment celles de l'urbanisme. Elle assure la liquidation des taxes d'urbanisme ainsi que l'association de l'État et le contrôle de légalité dans l'élaboration et les évolutions des documents d'urbanisme des collectivités. Elle apporte sa contribution et son appui à la filière décentralisée d'application du droit des sols ainsi qu'aux projets des collectivités, notamment ceux liés à la transition énergétique.



Service après vote de la loi climat et résilience

Une communication spécifique a été mise en place pour présenter le sujet du « zéro artificialisation nette » et la loi climat et résilience.

Elle a visé les élus, lors des réunions d'arrondissement organisées par le préfet en septembre, ainsi que les membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme à la DDFIP*

Il se déroule en 2 phases : 1^{er} septembre 2022 pour l'instruction des nouveaux dossiers par la DDFIP* et 1^{er} septembre 2023 pour le transfert des agents. La DDT reste compétente pour finaliser les dossiers reçus avant le début du transfert et assurera le traitement des réclamations les concernant jusqu'en 2024. L'accompagnement mis en place a permis la montée en compétences des agents sur les nouvelles missions et les nouveaux outils. Les agents ont également été formés à la liquidation dématérialisée.

Accompagnement des projets des territoires : exemple de la démarche « ateliers des territoires » Dans le cadre de l'accompagnement des projets des collectivités dans les vallées vosgiennes et sur les massifs (Lac Blanc, Schnepfenried, vallées de Thann, plan avenir montagne, constructibilité limitée...), la DDT a participé à des réunions, notamment sur site, pour identifier les enjeux (environnement, urbanisme) et les procédures applicables.

A signaler, également, la démarche « ateliers des territoires », autour du projet de réouverture de la ligne ferroviaire Colmar-Fribourg et son articulation avec le développement du territoire. Initiée par le préfet, la démarche est soutenue par le ministère de l'Écologie qui apporte un soutien financier pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de l'animer et de la piloter. Les acteurs locaux sont associés, notamment les collectivités territoriales, Colmar agglomération et la communauté de communes Alsace-Rhin-Brisach, ainsi que nos partenaires allemands. L'objectif est d'élaborer une feuille de route commune qui définit une stratégie partagée de long terme ainsi que des actions opérationnelles. 3 ateliers ont eu lieu en 2022.

Le dispositif d'aide à la relance de la construction durable dans le cadre du plan France relance

Le dispositif d'aide à la relance de la construction durable (2021) a évolué en 2022 vers un dispositif de contrat de relance du logement. Il cible des projets de construction économes en foncier sur les territoires où les besoins en logement sont accrus.

En 2022, deux intercommunalités étaient concernées dans le Haut-Rhin : Mulhouse Alsace agglomération (M2A) et Saint-Louis agglomération (SLA). Les communes de Mulhouse, Riedisheim et Rixheim ont rempli leurs objectifs de production de 700 logements dont 637, ouvrant droit à une subvention de 1 022 500 €. Sur le territoire de Saint-Louis agglomération, 713 439,7 € d'aides seront réparties entre les communes de Saint-Louis, Huningue, Blotzheim, Bartenheim et Village-neuf pour un objectif de production de 707 logements ouvrant droit à la subvention.



Chiffres clés

- Instruction de 403 actes d'urbanisme, production de 863 avis conformes suite à la caducité des POS
- 30,1 M€ de taxes d'aménagement liquidés : 20,5 M€ de part communale et 9,6 M€ de part départementale
- 8 dossiers d'autorisations de création ou d'extension d'établissement ou d'ensemble commerciaux, représentant 10 900 m² de surface de vente soumis à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).
- Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux : suivi de 63 procédures d'évolution des documents d'urbanisme, 10 réunions des personnes publiques associées (PPA) à leur élaboration ou leur révision, 5 avis de l'État sur des documents arrêtés, 10 lettres d'observations en cours de procédure, 4 avis rendus dans le cadre du contrôle de légalité des documents d'urbanisme approuvés, aucun contentieux en cours. 239 086 € ont été attribués au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD)
- 6 avis urbanisme sur les demandes d'autorisation environnementale d'installations classées pour la protection de l'environnement
- 2 demandes de retrait suite au contrôle de légalité de 13 délibérations de droit de préemption urbain (DPU)
- 3 dossiers d'associations foncières urbaines autorisées (AFUA) contrôlés
- Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) M2A-Mulhouse : un peu plus de 1,365 M€ de crédits consommés sur une participation État de 3,94 M€ / montant total du contrat PPA : 17 M€
- 1,735 M€ ont été versés à Mulhouse Alsace agglomération et Saint-Louis agglomération dans le cadre de l'aide à la relance de la construction durable de 1 344 logements.

Service eau environnement et espaces naturels

La DDT est l'interlocuteur privilégié des usagers et des autres services de l'État pour toutes les thématiques liées à l'eau : aléa inondation, police de l'eau, prévention des pollutions diffuses, suivi des installations à risques (barrages, digues, installations classées et décharges). Elle est en charge des politiques dans le domaine forestier (renouvellement forestier, défrichement, dispositifs fiscaux), de la chasse (dates d'ouverture, relations avec la loutetterie) et de la protection de la nature (espaces protégés, Natura 2000, réseau Loup & Lynx, Hamster, Tétras...). Elle assure également l'animation de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN).

Gestion de la ressource en eau

Le comité, mis en place par le préfet, réunit l'ensemble des usagers et acteurs locaux de l'eau. Lieu d'échanges et de dialogue, il permet d'identifier les sujets à traiter et de proposer des pistes d'action. Les principaux sujets identifiés sont les risques d'assèchement des cours d'eau phréatiques du Ried, la gestion des étangs du Sundgau ainsi que l'alimentation en eau sur le massif vosgien avec en particulier celle des exploitations agricoles et des fermes auberges. Il assure également la fonction de « comité sécheresse », qui a été fortement sollicité en 2022. Au regard de la situation, des arrêtés de restriction ont concerné la majeure partie du département. En parallèle, les services ont travaillé sur la mise à jour de l'arrêté cadre interdépartemental pour proposer une approche plus opérationnelle et plus adaptée aux enjeux. Ainsi, les seuils d'alerte ont été mis à jour et une nouvelle zone d'alerte sur la nappe dans le Ried de Centre Alsace a été intégrée. Des arrêtés préfectoraux déclineront ces mesures lors des prochaines sécheresses.



Accompagnement des porteurs de projets

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations environnementales, la DDT a été particulièrement présente auprès des porteurs de projets lors des phases d'élaboration et de mise en œuvre. Il s'agit notamment des dossiers EcoRhéna, du barrage routier de Vieux-Thann et de la rénovation du barrage de la Lauch dans le cadre de son futur transfert à la CeA*.

Transfert de compétences Natura 2000 au conseil régional

A compter du 1^{er} janvier 2023, le conseil régional reprend la gestion et le suivi de l'animation des sites Natura 2000, la gestion et le suivi des contrats Natura 2000 ainsi que l'instruction des adhésions à la charte Natura 2000. Afin d'assurer la reprise des dossiers dans de bonnes conditions, la DDT a assuré en 2022 et jusque début 2023, le compagnonnage des agents territoriaux.

La DDT reste compétente sur l'évaluation des incidences Natura 2000.



Dossier chasse

Le préfet a initié des rencontres avec les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs et plus globalement les acteurs de la ruralité, pour définir et arbitrer les rôles et actions à mener pour un retour à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Deux réunions, en mars et décembre, ont permis de faire le point de l'avancement des groupes de travail mis en place à l'automne 2021, à savoir : régulation, rédaction du cahier des charges type, observatoire et école de la chasse.

Parallèlement, la réunion de la CDCFS* a permis de rappeler l'objet et les enjeux du plan de chasse et de retenir à l'unanimité un niveau de prélèvement minimum pour la saison 2022/2023.

La DDT a également participé à la réécriture du cahier des charges type des chasses communales, pilotée par l'AMHR* et a suivi l'élaboration, par la fédération des chasseurs, du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique.

Chiffres clés 2022

- Instruction de 255 évaluations d'incidences Natura 2000, 8 adhésions à la charte Natura 2000 (soit 1022 ha engagés), 208 dossiers loi sur l'eau dont 5 autorisations environnementales et 17 arrêtés de défrichement.
- 7 situations étudiées suite à signalement ou contrôle terrain. 23 contrôles police de la nature dont 7 opérations en interservices. 3 rapports de manquement administratif en police administrative.
- Engagements de 837 821 € pour 16 dossiers Natura 2000 forêt (8 animations et 8 contrats)
- Engagement de 12 dossiers au titre du plan de relance forêt pour un montant de 259 932 €, et 2 dossiers desserte forestière pour 34 400 €
- Mise en animation du site Natura 2000 Jura Alsacien

Service habitat et bâtiments durables

Le déploiement de politiques publiques sources de cohésion territoriale et sociale, de résilience et vectrices de transition écologique constitue le cœur d'action de la DDT dans les domaines du logement, de l'habitat, du bâtiment et de la construction. La transformation des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain ; le développement de logements et de bâtiments de qualité, dignes et durables, accessibles à tous ; l'accompagnement des collectivités dans la définition et la mise en œuvre de politiques locales de l'habitat et de revitalisation de leur territoire ; l'animation d'un réseau d'acteurs de l'habitat et de la construction composent les axes d'actions de la DDT.

68,4 millions d'euros de concours financier de l'ANRU pour accompagner l'amplification du projet de renouvellement urbain de Mulhouse Alsace agglomération

En 2020, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le porteur de projet M2A, Mulhouse, Illzach et Wittenheim, Action logement et les partenaires du projet ont conclu une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, visant quatre quartiers. En 2022, la DDT a accompagné les équipes du porteur de projet pour élaborer une évolution significative du projet sur le quartier des Coteaux de Mulhouse, qui a été présentée au comité d'engagement de l'ANRU le 3 octobre 2022. L'implication forte des équipes de la DDT au côté de celles des collectivités a conduit à une ambition politique nouvelle portée par le territoire pour la transformation du quartier des Coteaux qui a convaincu l'ANRU et l'a décidée à porter son soutien financier global à près de 190 millions d'euros, soit une évolution de presque 50 %.

Portés par l'État, qui veut faire évoluer l'habitat, le cadre de vie et le quotidien des habitants, les projets du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) prennent forme au travers d'une volonté politique des élus et des bailleurs sociaux du territoire, pour transformer la vie des quartiers et y favoriser le vivre ensemble.



L'agglomération de Saint-Louis et la région de Guebwiller, deux territoires à enjeux accompagnés dans l'adoption de leur stratégie de programmation et de mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document structurant la réflexion des intercommunalités afin de répondre aux préoccupations des habitants en matière de logement. Il constitue l'instrument de la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie habitat au niveau local.

Saint-Louis agglomération est un territoire à forts enjeux du point de vue de la mixité sociale dans l'habitat, de l'accès à un logement abordable, digne et de qualité ou de la rénovation énergétique des logements. La communauté de communes de la région de Guebwiller est également confrontée à des problématiques en matière d'habitat : un habitat privé généralement de faible qualité et un habitat social concentré sur la ville centre.

Ces deux territoires ont engagé une démarche d'élaboration d'une stratégie d'intervention sur l'habitat. En 2022, la DDT a accompagné ces collectivités dans la définition d'une politique répondant pleinement aux enjeux locaux et déclinant les politiques nationales d'action sur le logement et l'habitat. Ce travail au côté des territoires a permis de présenter des stratégies de qualité au bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement Grand Est, qui en a souligné la pertinence.

Poursuite de l'animation d'un réseau technique des acteurs locaux de l'habitat

En 2022, dans le champ du développement du logement locatif social, la DDT est allée à la rencontre des intercommunalités et des communes sur lesquels des intentions de réalisation de logements sociaux étaient exprimés par les organismes d'HLM. Nous avons ainsi pu partager les constats de réalisation, échanger sur la situation du logement social (offre et demande) et des besoins en logement abordable puis travailler sur les perspectives de réalisation. La DDT a par ailleurs réuni l'ensemble des acteurs de l'habitat privé pour partager et échanger sur les dynamiques et actions en cours dans les territoires, que ce soit en matière de rénovation énergétique, de lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie, de développement d'un parc privé solidaire ou de stratégie locale d'intervention pour répondre aux enjeux locaux et aux besoins de nos concitoyens.

Au travers de ces actions, la DDT accompagne les collectivités et les acteurs de l'habitat, pour partager et construire une culture commune au service des politiques locales de l'habitat mise en œuvre par les intercommunalités.



Chiffres clés

- 1175 dossiers relatifs à l'accessibilité des établissements recevant du public instruits, 833 avis favorables de la sous-commission départementale d'accessibilité, dont 89 sur des dossiers avec dérogations aux règles d'accessibilité.
- participation à 212 séances de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), sous-commissions départementales et commissions d'arrondissement, dont 192 pour des réceptions de sécurité et d'accessibilité.
- 1142 logements locatifs sociaux agréés dont 319 au titre de la reconstitution de l'offre au titre du NPNRU et 823 au titre du développement de l'offre nouvelle ; 55 % sur communes SRU* déficitaires ; 45 % de logements très sociaux PLAI* ; 54 PLAI adaptés ; 3 millions d'€ de subvention du FNAP* et 1,5 millions d'€ de subvention de l'ANRU mobilisés.
- financement de la réhabilitation/rénovation thermique de 614 logements sociaux dans le cadre du plan France relance (5,7 millions d'euros de subvention).
- 1688 logements du parc privé rénovés avec le soutien de l'Anah* (475 logements de propriétaires occupants, 45 de propriétaires bailleurs et 886 logements en copropriété) pour un montant de subventions de 7 041 304 €
- 3 aires permanentes d'accueil des gens du voyage réhabilitées sur M2A dans le cadre du plan France relance (91 513 € de subventions).
- 18 opérations de logements ont fait l'objet d'un contrôle du respect des règles de construction (102 rubriques contrôlées).

Service transports, risques et sécurité

Le Service Transports, Risques et Sécurité (STRS) de la DDT intervient dans différents domaines : la sécurité routière, par le suivi de l'accidentologie, l'organisation d'actions de prévention, le suivi du parc de radars et la réalisation de diagnostics de sécurité des passages à niveau ; l'éducation routière, en assurant l'évaluation des candidats au permis de conduire et le contrôle des établissements d'enseignement de la conduite et des centres de sensibilisation à la sécurité routière ; la préparation et la gestion de crise, en assurant l'organisation du dispositif d'astreinte de la DDT et la participation au COD (centre opérationnel départemental) en préfecture ; la prévention des risques technologiques, naturels et miniers par l'élaboration, la modification et la révision des plans de prévention des risques et la réalisation des porter-à-connaissance des informations relatives aux aléas ; les transports, en délivrant les dérogations aux interdictions de circulation pour les poids-lourds de plus de 7,5 tonnes et les autorisations relatives au transport de déchets, et en assurant le contrôle des remontées mécaniques et des transports guidés ; les transports exceptionnels, en délivrant les autorisations dans les départements 68 et 67 ; la mise en œuvre des politiques de l'environnement liées au bruit des infrastructures de transports terrestres et à la publicité.



Un village sécurité routière place Lacarre à Colmar : la lutte contre l'insécurité routière au quotidien est et doit rester l'affaire de tous.

Le risque routier professionnel (déplacements professionnels et domicile-travail) constitue un des enjeux structurants du document général d'orientations 2018-2022 de l'État et de ses partenaires de sécurité routière dans le département. Rappelons que sur les 145 personnes tuées sur la période 2017-2021, 54 l'ont été lors d'un trajet domicile/travail ou d'un trajet professionnel. Les agents de l'État et des collectivités territoriales comme les salariés du secteur privé sont pleinement concernés. La prévention du risque routier a été le noyau dur du village organisé le 19 septembre, à l'initiative de la DDT, en présence du corps préfectoral. Composé de 18 stands et ouvert à près de 900 agents de l'État de la cité administrative et de la préfecture, ce village était placé sous le signe des 50 ans de la sécurité routière.



Un nouveau centre d'examen du permis de conduire, quartier Drouot à Mulhouse

Durant l'année 2022, L'État a recherché de nouveaux locaux à Mulhouse. Le centre, inauguré le 20 février 2023, au 2 rue des Flandres, accueille les candidats (6256 en 2022 sur les 16618 examinés dans le département) des 49 autos-écoles concernées dans le secteur (sur les 153 du département).

Pour l'examen pratique de conduite, ce nouveau point de départ permettra aux candidats de sortir bien plus rapidement de l'agglomération pour exécuter pleinement leurs 25 minutes de conduite. Une salle d'attente et des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite sont mis à disposition des candidats. Sur le site, un grand nombre de places de parking permet ainsi aux écoles de conduite en examen, ainsi qu'aux accompagnateurs des candidats, d'y stationner aisément. Cette implantation vient compléter les services publics de proximité implantés dans le quartier et proposés par un tissu associatif dynamique.



Kit pédagogique « Une goutte de trop sur la région Grand-Est »

Élaboré par la DDT et la société Mayane, l'objectif est de développer, de manière ludique, les connaissances des enfants. Il se compose d'un livret ludo-éducatif comportant une série d'exercices, exploitables en milieu scolaire pour les enfants de cycle 3 et conformes aux programmes de l'Éducation nationale, ainsi qu'un manuel d'approfondissement destiné aux enseignants. La transmission des connaissances générales sur les risques naturels est essentielle pour développer, dès le plus jeune âge, une véritable culture du risque auprès des populations. Des enfants mieux informés et préparés seront davantage vigilants et adopteront des comportements responsables face à une inondation. Le kit est disponible en ligne sur le site internet des services de l'État : <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Information-preventive-sur-les-risques-majeurs/Risques-Naturels/Risque-inondation/Livret-pedagogique-et-cahiers-d-activites-a-destination-des-enfants/Apprendre-en-s-amusant>



Chiffres clés

Publicité

- instruction de 213 demandes d'autorisations préalables pour la pose d'enseigne
- règlement local de publicité intercommunal de M2A (39 communes) exécutoire le 4 octobre

Réglementation de la circulation

- délivrance de 34 dérogations PL et 48 demandes d'autorisation de transports de déchets, 26 avis donnés aux départements pour les dérogations de circulation
- délivrance de 38 avis relatifs aux projets d'arrêtés préfectoraux pour travaux sur autoroutes (CeA*) et de 97 avis pour travaux et manifestations sur RGC* (CeA + communes)

Gestion de crise

- traitement de 41 sollicitations du service d'astreinte dans le cadre de la gestion de crise, dont 2 PCO* (opération de débombage et tour de France féminin) et 6 exercices en COD*

Transports exceptionnels

- 4303 arrêtés ou avis transports exceptionnels (2481 pour le 68 et 1822 pour le 67)

Permis de conduire

- 16618 candidats examinés en B, 3848 en moto (A1 et A2), 3697 en groupe lourd ; 198 candidats à l'épreuve théorique État

Sécurité routière

- plan départemental d'actions de sécurité routière : 89 000€, 77 actions réalisées.
- taux de prêt des 3 radars pédagogiques : 97 % (29 prêts sur 30 possibles)
- 179 avis rendus pour les commissions départementales de sécurité routière

Prévention des risques

- 2 procédures d'élaboration/modification de plan de prévention des risques naturels majeurs approuvées ; 4 porter-à-connaissance risque technologique, risque mouvements de terrain – chutes de blocs, risque minier réalisés ; 4 réunions de présentation des études d'aléas miniers (mines polymétalliques) et de danger des biefs du Rhin ; 1 réunion publique
- Suivi de 20 opérations au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs, dont instruction de 4 nouvelles demandes.



Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin

Cité administrative - Bâtiment K
3 rue Fleischhauer - 68026 Colmar cedex

Courriel : ddt@haut-rhin.gouv.fr

Site internet des services de l'État dans le Haut-Rhin :
<https://www.haut-rhin.gouv.fr>

Réalisation DDT 68 - juin 2023

Glossaire

*AMHR	Association des Maires du Haut-Rhin
*Anah	Agence nationale de l'habitat
*CDCFS	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
*CDPENAF	Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
*CeA	Collectivité européenne d'Alsace
*COD	Centre Opérationnel Départemental
*DDFIP	Direction départementale des finances publiques
*DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
*FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitation Agricoles
*FNAP	Fonds national des aides à la pierre
*PAC	Politique agricole commune
*PCAE	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles
*PCO	Poste de Commandement Opérationnel
*PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
*PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
*PNRBV	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
*RGC	Route à Grande Circulation
*SRU	Solidarité et renouvellement urbain